

0/3 ANS

**LE GUIDE DE LA PETITE
ENFANCE ET DES
FAMILLES DANS LE 10^e**
édition 2022 - 2023



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



@mairie10paris



Édito

Chère Madame, cher Monsieur,

Devenir parents, nous le savons, c'est une aventure exigeante, et la vie parisienne, la vie sociale, la vie professionnelle ne sont pas toujours simples à concilier avec cette nouvelle vie familiale.

C'est pourquoi nous portons l'ambition de permettre à toutes les familles du 10^e de bénéficier d'un mode de garde adapté à leurs enfants, dès le plus jeune âge. En cela, la politique conduite par la Ville de Paris est fidèle à une ligne inchangée depuis 2001 : construire de nouvelles crèches. C'est ce à quoi nous nous sommes engagées avec Anne Hidalgo, en programmant l'ouverture de 4 000 nouveaux berceaux d'ici 2026, dont 200 dans le 10^e. C'est ce à quoi nous nous employons dans notre arrondissement, par exemple avec l'ouverture l'an dernier d'une nouvelle crèche exemplaire dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Louis.

C'est aussi la raison qui nous pousse à éditer chaque année ce petit guide, qui se veut un point de repère pour les jeunes parents, un moyen simple de s'y retrouver, de connaître les différents modes de garde à votre disposition, les modalités d'attribution des places en crèche, ou encore les activités gratuites qui vous sont proposées par la Mairie et ses partenaires.

Oui, nous avons le souhait d'offrir à chaque famille du 10^e un accompagnement de qualité dans la parentalité.

Cet accompagnement est garanti par l'ensemble des personnels de la petite enfance qui, dans le 10^e comme dans le reste de Paris, œuvre chaque jour, avec un grand professionnalisme et une grande exigence, à permettre l'épanouissement des tout-petits. Pour leur mobilisation et pour leur exemplarité quotidiennes, nous tenons à les remercier chaleureusement.

À toutes et à tous, nous souhaitons une bonne lecture de ce guide.

Fidèlement,

Alexandra Cordebard et Awa Diaby

Alcordebard

Awa



ALEXANDRA CORDEBARD

Maire du 10^e arrondissement



AWA DIABY

Adjointe à la Maire déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles

Ce guide 0-3 ans est édité par la Mairie du 10^e arrondissement

(72 rue du faubourg Saint-Martin – 75010 Paris – 01 53 72 10 00 – www.mairiel0.paris.fr).

Direction de la publication :

Alexandra Cordebard

Rédaction en chef : Noé Distel

Rédaction : Solal Besse de La Grandville

Crédits photos : Émilie Chaix (Ville de Paris) / Sophie Robichon (Ville de Paris)

/ Mathieu Delmestre (Mairie du 10^e) / Erwan Floch (Mairie du 10^e)

(Icon made by Freepik from www.flaticon.com)

Conception : agence-bollvie.fr

Chargé d'impression :

Paragon Communication

Tirage : 2 000 exemplaires

Septembre 2022

Pour toute modification, merci d'envoyer un courriel à mairiel0@paris.fr, en précisant l'objet de la demande. Le contenu du présent guide est la propriété exclusive de la Mairie du 10^e arrondissement. Toute reproduction, partielle ou totale, du contenu du présent document est strictement interdite, sauf accord explicite et écrit de la Mairie du 10^e arrondissement.

Chiffres-clefs



45

Crèches et haltes-garderies publiques ou associatives dans le 10^e



6 865 000 €

Montant des investissements depuis 2014, dans les écoles et les collèges du 10^e



1 143

Berceaux en structures municipales

209

Berceaux ouverts depuis 2014

1 623

Berceaux dans le 10^e arrondissement

480

Berceaux en structures associatives

200

Berceaux ouverts d'ici 2026

Vos contacts

SOURCES D'INFORMATIONS SUR L'ENSEMBLE DES MODES D'ACCUEIL

Les pages de Paris.fr « faire garder mon enfant » :

Pour vous aider à faire votre choix entre les différents modes de garde et comparer les coûts, rendez-vous sur le site www.paris.fr/creches

Des conseillers sont à votre écoute :

- par téléphone : 01 42 76 75 50
- par courriel : fairegarder-monenfant@paris.fr

La Mairie du 10^e est à votre écoute :

- par téléphone : 01 53 72 10 00
- par courriel : ddct-ma10-creches@paris.fr

Les différents modes de garde :

L'OFFRE MUNICIPALE DE GARDE COLLECTIVE

LA RÉUNION D'INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Cette réunion a pour but de vous présenter les différents modes d'accueils existants afin de vous aider dans votre recherche pour l'accueil de votre enfant. Elle est animée par les directions des différentes structures, des assistantes sociales et la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France).

Rendez-vous le premier vendredi de chaque mois, de 9h30 à 11h,
dès le 4^e mois de la grossesse sur inscription au 01 53 72 11 50
Mairie du 10^e arrondissement, 72 rue du faubourg Saint-Martin, Salle A (5^e étage)

LES CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES : DE 2 MOIS ET DEMI À 3 ANS

Vos enfants sont accueillis dans les crèches collectives municipales par des auxiliaires de puériculture, des éducatrices et des éducateurs de jeunes enfants, agents de la Ville de Paris. Les enfants y sont gardés par tranches d'âge, à temps plein ou à temps partiel, de 7h30 à 18h30, avec une amplitude horaire maximum de dix heures par enfant. Les places sont attribuées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an.

CRÈCHE ALBAN SATRAGNE

1 square Alban Satragne
01 55 83 54 75

CRÈCHE DELESSERT

3 passage Delessert
01 53 35 82 53

CRÈCHE DES RÉCOLLETS

10-12 rue des Récollets
01 44 89 67 30

CRÈCHE BOSSUET

8 rue Bossuet
01 45 26 29 41

CRÈCHE D'HAUTEVILLE

51 rue d'Hauteville
01 40 22 02 62

CRÈCHE SAINT-LOUIS - GRANGE-AUX-BELLES

12 rue de la Grange-aux-Belles
01 53 72 24 19

CRÈCHE BICHAT

7 bis rue Bichat
01 53 20 60 60

CRÈCHE LA FAYETTE

241-243 rue La Fayette
01 40 36 18 47

CRÈCHE SAINTE-MARTHE

26 impasse Sainte-Marthe
01 53 19 19 32

CRÈCHE CARRÉ SAINT-LAZARE

6 rue Léon Schwartzberg
01 44 83 83 40

CRÈCHE LOUIS BLANC

15 rue Louis Blanc
01 42 03 00 26

CRÈCHE VELLEFAUX (64)

64 bis avenue Claude Vellefaux
01 42 38 08 28

CRÈCHE DU CHÂTEAU D'EAU

27 rue du Château d'Eau
01 53 38 63 65

CRÈCHE PHILIPPE DE GIRARD

9 rue Philippe de Girard
01 55 26 89 60

CRÈCHE VELLEFAUX (66)

66 avenue Claude Vellefaux
01 42 38 11 27

LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE : DE 2 MOIS ET DEMI À 3 ANS

Cet établissement regroupe des assistantes maternelles agréées et salariées par la Ville de Paris. Ces assistantes maternelles prennent en charge jusqu'à trois enfants de moins de 3 ans, qu'elles accueillent à leur domicile quatre jours sur cinq. Pour garantir un accueil collectif et une bonne socialisation, les assistantes maternelles accompagnent, une fois par semaine, vos enfants dans les locaux de la crèche familiale. Les tarifs et les horaires de cette structure sont identiques à ceux d'une crèche collective municipale. Les places sont attribuées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an.

CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE
21 rue des Petites Écuries
01 53 34 18 50

LE JARDIN MATERNEL MUNICIPAL : DE 18 MOIS À 3 ANS

Cet établissement municipal accueille en priorité des enfants qui n'ont jamais bénéficié d'un accueil collectif avant leurs 18 mois. Il s'agit d'un lieu de socialisation avant l'entrée à l'école maternelle. Les enfants y sont accueillis du lundi au vendredi, de 8h à 18h, comme dans les crèches collectives, par des équipes d'agents de la Ville de Paris, professionnels de la petite enfance.

**JARDIN MATERNEL DU
BUISSON SAINT-LOUIS**
17 bis passage du Buisson
Saint-Louis
01 42 00 82 83

LES CRÈCHES HOSPITALIÈRES : DE 2 MOIS ET DEMI À 3 ANS

Dans les trois structures hospitalières de l'arrondissement, la Mairie du 10^e a réservé plusieurs places pour les tout-petits. Ces crèches ont la particularité de proposer des horaires décalés. Les places sont attribuées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an.

CRÈCHE LARIBOISIÈRE
2 rue Ambroise Paré

CRÈCHE FERNAND WIDAL
200 rue du faubourg Saint-Denis

CRÈCHE SAINT-LOUIS
1 avenue Claude Vellefaux

LES HALTES-GARDERIES : DE 6 MOIS À 3 ANS

La spécificité des haltes-garderies est d'accueillir vos enfants en demi-journée ou en temps partiel. Elles permettent aux parents de disposer d'un temps libre pour se consacrer à leurs obligations, de socialiser l'enfant, et de proposer différentes activités d'éveil encadrées par un personnel qualifié. La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du responsable d'établissement.

**HALTE-GARDERIE
AQUEDUC**
55 rue de l'Aqueduc
01 55 26 94 60

**HALTE-GARDERIE
BOSSUET**
8 rue Bossuet
01 45 26 29 41

**HALTE-GARDERIE
HITTORF**
1 rue Hittorf
01 53 72 10 14

**HALTE-GARDERIE
DES PETITES ÉCURIES**
21 bis rue des Petites Écuries
01 53 34 18 50

**HALTE-GARDERIE
DES RÉCOLLETS**
10-12 rue des Récollets
01 44 89 60 38

Les différents modes de garde : L'OFFRE ASSOCIATIVE DE GARDE COLLECTIVE

LES CRÈCHES ASSOCIATIVES

Les crèches associatives sont subventionnées par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. La tarification y est identique à celle des crèches municipales. L'âge d'accueil des enfants varie selon l'agrément de la structure. Les places sont attribuées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an.

ABC - QUAI DES OURS

159 bis quai de Valmy
01 40 34 32 92
quaidesours@abcpuericulture.com

APATE-MOWGLI

10 rue Dieu
01 40 36 00 01
ass.mowgli@wanadoo.fr

ARFOG LA FAYETTE

190 rue La Fayette
01 40 35 81 60
arfog-lafayette.org

CRÈCHE FRANCO-CHINOISE

5 rue Yves Toudic
01 42 00 88 88
crechetoudic@afape-paris.org

CRÈCHE GABRIEL DE MUN -CROIX ROUGE

41 rue Lucien Sampaix
01 46 07 34 80
creche.munparis@croix-rouge.fr

LA MAISON KANGOUROU HAUTEVILLE

32 rue des Petites Écuries
01 53 34 12 11
contact@lamaisonkangourou.com

LA MAISON KANGOUROU SAINT-QUENTIN

30 rue de Saint-Quentin
01 55 26 88 99
contact@lamaisonkangourou.com

LA MAISON KANGOUROU VALMY

143 quai de Valmy
01 40 38 58 85
contact@lamaisonkangourou.com

LA MAISON KANGOUROU TEMPLE

129 rue du faubourg du temple
01 48 03 85 98
contact@lamaisonkangourou.com

LA MAISON KANGOUROU VINAIGRIERS

34 rue des Vinaigriers
contact@lamaisonkangourou.com

KYKLOS

1 avenue Claude Vellefaux
09 81 95 82 31
La moitié des places sont réservées aux enfants de parents hospitalisés en oncologie à l'hôpital Saint-Louis.

LES CRÈCHES PARENTALES ASSOCIATIVES : JUSQU'À 3 ANS

Ce sont des crèches collectives gérées par une association de parents. Ces derniers s'engagent à participer à la garde des enfants, avec le soutien de professionnels de la petite enfance, dont un responsable technique éducatif. Les parents s'engagent également à participer activement à la vie de l'établissement. L'âge d'entrée de vos enfants dans ces structures varie selon l'établissement. Pour vous renseigner ou vous inscrire, prenez directement contact avec ces crèches.

LES PETITS LARDONS

20 rue des écluses Saint-Martin
01 40 18 47 93
contact@lespetitslardons.fr

RÉPUBLIQUE ENFANT

4 ter rue du faubourg Saint-Denis
01 45 23 33 61
crecherepubliqueenfant@gmail.com



LES JARDINS D'ENFANTS ASSOCIATIFS : DE 2 À 6 ANS

C'est un établissement associatif, dont la spécificité est d'accueillir en priorité des enfants qui n'ont jamais bénéficié d'un accueil collectif avant leurs 18 mois. Il s'agit d'un lieu de socialisation avant l'entrée à l'école maternelle. Les enfants y sont accueillis du lundi au vendredi, de 8h à 18h, comme dans les structures municipales, par des professionnels de la petite enfance.

DE 2 À 4 ANS

JARDIN BLANC MARINE

51-53 rue Bichat

01 42 08 20 17

jardin.blanc.marine@gmail.com

AJEFA FRANCO-ALLEMAND

19 rue Lucien Sampaix

01 42 06 90 50

contact@ajefa.eu

DE 4 À 6 ANS

AJEFA FRANCO-ALLEMAND

134 rue de faubourg Saint-Martin

01 42 06 90 50

contact@ajefa.eu

LES HALTES GARDERIES ASSOCIATIVES

Comme les structures municipales, les haltes-garderies associatives accueillent vos enfants en demi-journée. La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du responsable d'établissement.

AJEFA FRANCO-ALLEMAND

19 rue Lucien Sampaix

01 42 06 90 50

contact@ajefa.eu

AJEFA FRANCO-ALLEMAND

36 rue de Lancry

01 42 06 90 50

contact@ajefa.eu

LE CHALET

11-21 rue du Chalet

01 42 06 44 00

nvneau@envoludia.org

30% des places sont réservées à des enfants porteurs de handicap.

LE CLUB DES PETITS GAVROCHES

33 rue Beaurepaire

01 42 00 51 69

petitsgavroches@orange.fr

LES ASSISTANTES MATERNELLES EMPLOYÉES PAR DES PARTICULIERS

Ce sont des professionnelles de la petite enfance, agréées, accompagnées et contrôlées par le Service d'Agrément des Assistants Maternels et Familiaux (SAMF). Depuis leur domicile, elles assurent la garde d'un ou plusieurs enfants, dont le nombre est défini à leur agrément. Elles bénéficient d'un accès au Relai assistant maternel (RAM), lieu d'échanges et de découvertes pour favoriser la socialisation de vos enfants. Le SAMF tient à votre disposition la liste des assistantes maternelles disponibles, et organise une fois par semaine, après inscription préalable, une réunion d'informations sur l'organisation de l'accueil.

Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF)

50 rue du faubourg Saint-Denis - 75010 Paris

01 53 24 31 00

LES AUXILIAIRES PARENTALES

Employées directement par les parents à leur domicile, les auxiliaires parentales gardent les enfants au domicile de la famille. La garde pouvant être partagée entre plusieurs familles, les parents volontaires disposent d'une plateforme d'annonces sur le site : lestribus.paris.fr

LA GARDE PARTAGÉE

Une nourrice se rend alternativement chez deux familles, qui décident ensemble des modalités de l'alternance (tous les jours, toutes les semaines...). Chaque famille peut bénéficier de l'Allocation de garde d'enfant à domicile. Cette aide de la CAF consiste à prendre en charge de 50% à 75% des cotisations sociales en fonction des ressources de la famille et de l'âge des enfants. L'association Paris Services Familles propose une plateforme d'annonces sur son site internet pour les familles souhaitant partager une auxiliaire parentale. paris-servicesfamilles.com

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES ACCUEILS INDIVIDUELS

Complément libre choix du mode de garde : si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, la CAF prend en charge une partie de la rémunération de votre salariée et des cotisations sociales. Pour plus d'informations : www.caf.fr. Réunion mensuelle sur inscription uniquement au RIF (Relais information Famille) de la Mairie au premier étage, ou par téléphone au 01 53 72 11 50, dès le quatrième mois de grossesse.

Faire une demande de place EN CRÈCHE

LES DÉMARCHES EN MAIRIE

Pré-inscription :

- à partir du sixième mois de grossesse
- au Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 10^e arrondissement (Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, et les jeudis de 8h30 à 19h30).

Pièces justificatives à présenter (originaux seulement) :

- pièce d'identité de chacun des deux parents
- si l'enfant est né : livret de famille ou acte de naissance.
- justificatif de domicile : facture de gaz ou d'électricité de moins de trois mois, OU échéancier en cours, OU attestation d'assurance du domicile en cours de validité, OU dernier avis de taxe d'habitation.
- justificatif de ressources : dernier avis d'imposition, OU dernière attestation délivrée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), OU en cas de situation particulière une autre pièce justificative de ressources.
- si l'autorité parentale a fait l'objet d'une décision de justice, copie de cette décision.

Confirmation d'inscription :

Après la naissance de votre enfant, vous devez venir confirmer la préinscription avec l'acte de naissance au RIF de la Mairie du 10^e.



LES DÉMARCHES EN LIGNE

La demande de pré-inscription en crèche est possible en ligne dans le 10^e, via le téléservice suivant : <https://teleservices.paris.fr/sipe/form/PreinscriptionCreche157.html> ou à l'adresse : ddct-ma10-creches@paris.fr

Attention, le passage à la Mairie du 10^e, avec les pièces justificatives demandées, reste cependant obligatoire pour valider toute demande d'inscription.

Grâce au service en ligne, vous pouvez :

- effectuer une pré-demande d'inscription en établissement d'accueil de la petite enfance
- suivre l'avancement de votre demande d'inscription
- actualiser tous les trois mois, confirmer ou annuler votre demande d'inscription.

N'oubliez pas d'actualiser votre dossier tous les trois mois en fonction des changements qui sont intervenus dans votre situation, et d'annuler votre demande si vous avez trouvé un mode d'accueil qui vous satisfait.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

En complément de la politique d'ouverture de nouvelles structures d'accueil, la Mairie de Paris a fait le choix de la transparence dans les procédures d'attribution des places en crèches. Ces procédures ont été votées par le Conseil d'arrondissement.

Composition :

La commission d'attribution est présidée par la maire du 10^e, ou son adjointe déléguée à la Petite Enfance. Elle est composée de Conseillers d'arrondissement de la majorité et de l'opposition, des responsables des équipements municipaux de la petite enfance, et à titre consultatif des responsables d'équipements associatifs, du service de Protection maternelle et infantile, de la coordinatrice de la petite enfance du 10^e, et d'un personnel d'encadrement des assistantes. Elle se réunit six fois par an.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES

Les places sont réservées aux habitants du 10^e. Tous les dossiers sont étudiés. La Mairie du 10^e fait en sorte d'assurer une mixité sociale satisfaisante dans chaque établissement. Il y a des critères de priorités : deux parents qui travaillent, des parents étudiants, demandeurs d'emploi ou en stage de formation, familles en situation de précarité ou disposant de faibles ressources, parents mineurs, familles monoparentales, parent(s) adoptant(s), naissances multiples, enfants ou parents porteurs de handicap, rupture de mode de garde.

LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PLACES

Chaque attribution de place est communiquée par courrier de la Maire du 10^e. **Dès réception de ce courrier, les parents doivent, sous 15 jours, confirmer l'admission de leur enfant auprès de la direction de la crèche concernée.** Ensemble, ils détermineront la période d'adaptation. L'admission ne peut être effective qu'après examen de l'enfant par le médecin de la crèche et la signature du contrat d'accueil. En cas de désistement ou d'absence de réponse dans un délai de 15 jours, la place est déclarée vacante et proposée à une autre famille. En cas de non-attribution, le dossier est placé en liste d'attente et représenté à la commission suivante, à condition que le dossier soit bien actualisé tous les 3 mois. Toute demande non confirmée depuis plus de 3 mois est considérée comme caduque et ne sera pas réexaminée en commission.

Connaitre

LES TARIFS

Les tarifs appliqués aux familles dont l'enfant fréquente un des établissements d'accueil de la Petite Enfance sont fixés par la **Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)**. Ils sont calculés en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge. Ce tarif proportionnel est encadré, pour les plus bas et les plus hauts revenus, par un tarif plancher et un tarif plafond.

POUR CALCULER VOTRE TARIF, RENDEZ-VOUS SUR : paris.fr



© Sophie Robichon - Ville de Paris

Informations, accompagnement, activités **POUR PARENTS ET ENFANTS DU 10^e**

CONSULTATIONS DES SERVICES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Les professionnels du service de PMI accompagnent et informent gratuitement futurs parents et parents, tout au long de la grossesse, puis de la naissance de leur enfant jusqu'à ses 6 ans. Conseils de puériculture, consultations médicales, activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant, les puéricultrices des centres de PMI vous offrent un accompagnement personnalisé, adapté et gratuit.

Une équipe pluridisciplinaire est à votre disposition dans chaque centre pour des permanences de sages-femmes, des conseils de puériculture et des pesées, des consultations médicales de prévention, des entretiens avec un psychologue ou un psychomotricien, des activités collectives (groupes de futurs parents, préparation à la naissance, atelier massage, etc.).

PMI AQUEDUC
55 rue de l'Aqueduc
01 55 26 94 55

PMI ALBAN SATRAGNE
3 square Alban Satragne
01 53 34 24 90

PMI LA VILLETTE
73 boulevard de la
Villette
01 44 84 70 22

PMI CROIX-ROUGE
48 rue du faubourg
Saint-Denis
01 47 70 10 34

Visites à domicile des puéricultrices de la Protection maternelle et infantile (PMI)

Si votre enfant vient de naître, des infirmières puéricultrices des services de PMI peuvent vous rencontrer gratuitement à votre domicile. Elles répondent aux questions que vous vous posez concernant les soins à donner à votre enfant.

POUR LES CONTACTER :
01 71 19 24 35
01 71 19 24 44

LE CONSEIL DES PARENTS

Il s'agit d'une instance consultative qui réunit des représentants élus par les parents dans chaque établissement. Il permet d'échanger avec la Mairie d'arrondissement, ainsi qu'avec des professionnels de la petite enfance. Il se réunit trois fois par an, sous l'autorité de la Maire ou de son représentant. Des élections sont organisées en octobre pour désigner les parents élus. Peuvent faire acte de candidature, tous les parents des enfants accueillis dans les structures municipales.

LE FORUM DE LA PETITE ENFANCE

Après deux ans d'interruption en raison de la crise sanitaire, le Forum de la Petite Enfance revient en 2023 ! Au printemps, à la Mairie du 10^e, rendez-vous pour connaître l'ensemble des services publics et des associations proposant un accueil et des activités aux jeunes enfants. Un temps d'échanges et de partage entre parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance, où vous trouverez une orientation et des informations, selon vos besoins.

Toutes les infos sur mairie10.paris.fr

LE RELAI INFO FAMILLES

Devenir parents, ça peut vite être un marathon ! Pour s'y retrouver facilement, la Mairie du 10^e a mis en place le Relai Info Familles, un espace destiné à orienter et informer sur les différents modes d'accueil des tout petits, à aider à bien réaliser les inscriptions en crèche, mais aussi à aider à gérer la parentalité grâce à des ateliers et des groupes de parole. Plus de renseignements et inscriptions aux ateliers, par téléphone au 01 53 72 11 50 ou au 01 53 72 11 42, ou par courriel à l'adresse ddct-ma10-creches@paris.fr.

LIEUX D'ACCUEIL PARENTS – ENFANTS

Ce sont des lieux d'échanges, gratuits ou à faibles coûts, qui reçoivent dans un cadre adapté les enfants jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte.

NATATION MATERNITÉ ET BÉBÉS

Natation pour femmes enceintes (jusqu'à 15 jours avant l'accouchement), ateliers d'adaptation à l'eau, d'apprentissage de la nage avec accompagnement parental (de 4 mois à 6 ans)

Bassin-école de la Grange-aux-Belles
6 rue Boy-Zelenski
01 42 03 40 78
crl10.net

LES PÂTES AU BEURRE

Soutien psychologique gratuit, anonyme et sans délai pour les parents avec ou sans leurs enfants / Atelier gratuit de danse traditionnelle hawaïenne prénatale

Centre Paris Anim' de la Grange-aux-Belles
19 rue de Paradis
06 22 03 23 41
lespatesaubeurre.fr

LA CARAGOLE

Lieu d'accueil parents – enfants (0-4 ans)

17 rue de l'Échiquier
01 42 47 10 11
maisonsdesliensfamiliaux.fr/contacts/la-caragole

ESPACE PARENTS DE LA CAF

Ateliers et rencontres entre parents, groupes de parole

86 rue René Boulanger
01 45 71 20 02

GRAINE DE FAMILLES

Lieu d'accueil parents – enfants (0-6 ans)

8 rue Perdonnet
01 42 09 82 30
estrelia.org/laep-graine-de-familles

ESPACE UNIVERSEL

Accueil, intégration et accompagnement pour les parents issus de l'immigration, groupes de parole

25-27 rue de l'Échiquier
01 45 23 58 70

LE PARI'S DES FAUBOURGS

Lieu d'accueil parents – enfants (0-6 ans), sorties familiales

12 rue Léon Schwartzberg
01 45 23 34 87
lepfb.net

LES RESTOS BÉBÉS DU COEUR

Solidarité

18 rue Boy-Zelenski
p10@restosducoeur75.org

LES PETITS POÈTES

Loisirs parents – enfants

Centre Paris Anim' de la Grange-aux-Belles
16 rue Boy-Zelenski
06 67 27 21 55
crl10.net

S.O.S. FAMILLE EN PÉRIL

Consultations psychologiques, espace d'écoute et d'accueil (service gratuit et anonyme)

9 cour des Petites Écuries
01 42 46 66 77

DES CRÈCHES OUVERTES LE SAMEDI MATIN !

Depuis mai 2022, 23 crèches parisiennes s'ouvrent gratuitement, chaque samedi matin, à toutes les familles du quartier, pour qu'elles partagent un moment avec leur enfant dans des locaux adaptés aux plus jeunes. Des associations y animent des ateliers d'éveil artistique, ludique, musical ou corporel. Dans le 10^e, rendez-vous :

- de 9h15 à 11h45 à la crèche Bichat (7 bis rue Bichat)
- de 10h à 12h à la crèche Louis Blanc (15 rue Louis Blanc)



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



@mairie10paris



MAIRIE10@PARIS.FR



WWW.MAIRIE10.PARIS.FR

MAIRIE DU 10^e ARRONDISSEMENT
72 rue du faubourg Saint-Martin
75010 – Paris
01 53 72 10 00